

## **COMPTE RENDU**

### **REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

**Présents** : Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Lionel CHEVAL, Jean-Pierre DEFRANCE, Yves BARRANQUE, Laurent PEYRANNE, Sylvie DELPRAT, Benoît GERMAIN, Denis LEZAT, Solange YEPES ARBOLEDA, Thierry MEUNIER

**Absents-excuses** : Vincent LESCURE, Emmanuelle BORNAREL, Alexandre GALINIER

**Secrétaire de séance** : BOURGES Michelle

### **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Monsieur le Maire laisse la présidence de l'assemblée à Madame Michelle BOURGES, 1<sup>ère</sup> adjointe et quitte la salle. Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Michelle BOURGES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF 2021</b>		
	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES 2021	752 464.33 €	410 550.81 €
DEPENSES 2021	650 250.32 €	381 183.45 €
Résultat de l'exercice 2021	<b>102 214.01 €</b>	<b>29 367.36 €</b>
Excédent	<b>102 214.01 €</b>	<b>29 367.36 €</b>
Déficit	0 €	0 €
Résultat de Clôture 2020	<b>9 919.07 €</b>	<b>324 628.96 €</b>
Résultat de Clôture 2021	<b>112 133.08 €</b>	<b>353 996.32</b>

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2021**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

## **AMENAGEMENT PARCELLE A 620**

- Historique : Choix de l'emplacement du piétonnier
- Problème d'entrée et sortie de la parcelle sur la départementale. Suite à un entretien téléphonique avec les services du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, il a été décidé de modifier l'emplacement du panneau d'entrée d'agglomération de Bretx. En effet, les distances imposées par le Conseil Départementale sont différentes en fonction de l'implantation du panneau à l'entrée de la commune (En agglomération ou hors agglomération). Un arrêté du Maire, modifiant l'implantation du panneau d'entrée, a été pris en ce sens pour permettre l'accès à la parcelle A 620 en toute sécurité selon les règles applicables par le Conseil Départemental (secteur Routier).
- Division de la parcelle en 3 lots avec conservation des arbres les plus remarquables.
- Discussion sur l'aménagement de la parcelle. Prévoir une visite sur site
- Demander au géomètre de faire le bornage du terrain afin d'établir et de mieux visualiser les limites de la parcelle.
- Présentation des projets de l'architecte pour la restauration et l'aménagement du bâtiment existant et estimation du coût des travaux à destination des services techniques

### **EMPRISE GIRATOIRE : TERRAIN VIDO Michèle**

Mme Michèle VIDO propose de vendre la totalité de la parcelle A 11 d'environ 4 000 m<sup>2</sup> en enlevant une bande d'accès de 4 à 6 mètres, côté chemin du Grenadié

### **PROJET DE MISE EN PLACE DE COLONNES ENTERRÉES**

Mme Martine VIDO accepte de vendre à la commune de Bretx, un terrain nu référencé A 238 d'une surface de 1 030 m<sup>2</sup>, donnant sur la route de la Messie, afin d'aménager un espace pour l'installation de colonnes enterrées. Une promesse unilatérale de vente sera transmise au notaire afin de finaliser la vente. Un géomètre effectuera le bornage.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Discussions sur les différents projets d'investissement

- Aménagement parcelle A 620
- Achat parcelle pour emprise giratoire
- Achat parcelle pour aménagement point de collecte
- Achat de terrains pour réserve foncière

Point sur travaux d'urbanisation du giratoire et PUP

Prévoir commission pour étude Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

### **QUESTIONS DIVERSES**

Problèmes suite à la circulation des camions de transport de terre sur terrain agricole. Un rendez-vous est proposé aux propriétaires afin de remédier à ces nuisances.

Prochaine réunion du CCAS – lundi 28 mars 2022 à 18 heures

Réunion de la commission de contrôle des listes électorales : Vendredi 18 mars 2022 à 18 heures

Dépollution : Dimanche 27 mars 2022

Fin de la Réunion : 00 h 30